CGT FRANCE TRAVAIL OCCITANIE
cgtpeoc.org
facebook.com/CGTFTOCCITANIE

38 bis, rue Louis Plana
31 500 TOULOUSE
T. 05 62 16 78 16 / 12

1350 av A. Einstein, bât 11
34000 MONTPELLIER
T. 04 99 54 94 98 / 99

NAO 2025 : NEGOCIATIONS A SENS UNIQUE

Dans la continuité du **budget d'austérité imposé par nos tutelles**, la direction générale a offert un nouveau numéro de dialogue social : **aucune augmentation générale, aucune mesure pérenne, et des primes à la place des salaires**. Un simulacre de négociations que nous pourrions résumer en un mot :

inacceptable

Mais bon, nous avons en vérité un peu plus à en dire …

En effet, lors de la réunion NAO du 20 octobre 2025, la direction générale a confirmé ce que nous redoutions : **aucune augmentation générale des salaires** pour l'année à venir :

0%, wallou, nib, que dalle, nada, que tchi.

Une décision injustifiable alors que **les prix continuent d'augmenter**, que les salarié·es subissent de plein fouet la perte de reste à vivre, et que les efforts demandés n'ont jamais été aussi lourds.

DES NEGOCIATIONS SANS OUVERTURE.

Dès le début de la réunion, la Direction Générale a écarté toutes mesures salariales pérennes, se retranchant derrière un refus catégorique du gouvernement de valider une augmentation générale des salaires.

Une fois encore, donc : **NAO à 0%.**

Les « propositions » de la direction ?
Prime de Partage de la Valeur et Titres Restaurant.

En lieu et place d'une politique salariale digne de ce nom, la direction se contente de reconduire les mêmes mesures que l'an dernier :

- Une prime de partage de la valeur (payable en décembre)

Aux mêmes montants et conditions qu'en 2024, c'est à dire **800 euros** pour les agent·es de **droit privé niveaux A, B, C, D** et pour les agent·es de **droit public catégories 1 et 2**, et **500 euros** pour les agent·es de **droit privé autres niveaux** et les **catégories 3 et 4** de droit public.

La PPV reste **proratisée au temps de présence** ;

- Une revalorisation de 13 centimes du titre restaurant (dont 5 à la charge des agent-es) **C'est symbolique**. Le ticket passe de **11,97 € à 12,10 €** à compter du **1er novembre 2025**, soit **7,26 € pris en charge par l'employeur** (au lieu de 7,18 €) et **4,84 € par les salarié·es** (au lieu de 4,79 €). Grosso modo ça donne 1,68€ de la poche de l'établissement et 1,05€ de la poche de l'agent-e. **Merci patron** ;

Pour la CGT, ces mesures ponctuelles et sporadiques **ne répondent en rien aux besoins durables des agent-es.**

Les **primes ne remplacent pas les salaires**, et quelques centimes sur les titres restaurant ne compensent pas **la hausse du coût de la vie**.

La CGT a porté des propositions élémentaires, réalistes :

- Une augmentation générale des salaires, afin de rattraper les pertes accumulées depuis des années et de maintenir le pouvoir d'achat face à l'inflation ;
- La non-proratisation de la PPV pour les agents à temps partiel ou en arrêt maladie ;

- Une augmentation du budget de promotion au-delà du minimum conventionnel, afin d'aider prioritairement les collègues aux plus bas niveaux de rémunération (B et C) ;
- Et plus globalement, la reconnaissance du travail accompli par toutes et tous ;

La direction a refusé ces demandes, préférant encore une fois faire le choix du **gel salarial**.

UN PV DE DESACCORD… ET APRES ?

Face à ce blocage, la DG a proposé de formaliser un **procès-verbal de désaccord**.

Ce document constatera l'échec de la négociation et permettra à la direction de **prendre unilatéralement ses décisions** (PPV et tickets restaurant).

Pour la CGT, ce PV de désaccord **n'efface pas la responsabilité de la direction** : elle choisit une politique qui ignore les agent-es.

Et maintenant ?

La CGT continuera à porter la voix des agent·es et à revendiquer **une véritable reconnaissance** basée, notamment, sur **les salaires et les traitements**.

Nous refusons que la **précarisation** et les **primes aléatoires** ne soient la norme.

Les feuilles de paie doivent évoluer avec le coût de la vie, et la reconnaissance du travail doit être au cœur des priorités, pas reléguée en bas de tableau.

Aucune prime ne remplacera une augmentation de salaire.
Aucune décision unilatérale ne masquera le désaccord profond avec les salarié·es.

Alors discutons, réfléchissons, organisons-nous !

Si la DG et les tutelles nous traitent avec mépris, c'est parce qu'ils sont convaincus que nous accuserons les coups sans riposter.

Parce que sans nous, rien ne fonctionne, nous méritons mieux que ces mépris.
Nous ne sommes pas les variables d'ajustement des budgets austéritaires des gouvernements.

DEFENDONS NOS DROITS, NOS SALAIRES ET NOTRE DIGNITE !

